

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 09 mars 2015

L'an deux mil quinze, le neuf mars à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mmes LOMBARD Emilie, PRIGNOT Michèle Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, CERVEAU Gilles, BOSVIEUX Jean.
Secrétaire de séance nommée : Mme LOMBARD Emilie

Après avoir entendu le compte rendu du 28 janvier 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour le devis TPIL :

L'entretien de l'éclairage public est confié à l'entreprise TPIL, le dernier contrat est de 2002 signé sans délibération du conseil, à ce jour il est urgent de le renouveler :
6 visites par an ,3 commandes ,52 points lumineux pour : 589.50 € ht avec révision de prix suivants les indices mentionnés dans le contrat, les fournitures sont facturées en plus.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau contrat et autorise Mme le Maire à signer le contrat.

Délibération pour le choix de la capitale régionale :

Mr le Député Guillaume LARIVE demande aux conseils municipaux de délibérer sur le choix de la capitale régionale.

Le conseil délibère : une abstention, neuf pour la capitale régionale DIJON

Délibération pour la redevance occupation du domaine public France Télécom :

Après en délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'établir un titre de recette de 210.81 € pour la redevance occupation domaine public France Télécom.

Délibération pour la redevance occupation du domaine public EDF :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'établir un titre de recette au montant maximum de 197 €.

Délibération pour le désherbage des rues du village et du cimetière :

Mme le Maire propose au conseil municipal le devis de la SARL 89G Services pour le désherbage des rues et du cimetière pour un montant de 691.17 € ttc + 1105.20 € ttc de produits. Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Délibération pour adhérer à l'Agence Technique Départementale :

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la compétence de l'agence technique départementale, la cotisation est de 1.20 € / habitant réduite de 60 % si l'EPCI adhère.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

Délibération pour contrat d'assurance statutaire auprès du centre de gestion :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la consultation d'un contrat groupe d'assurance statutaire par le centre de gestion, et suite à l'appel d'offre, nous devons choisir d'adhérer ou non à ce contrat groupe.

Délibération Lycée Chevalier d'Eon :

Annulée : Mme le Maire a appelé le lycée, aucun élève du village n'est concerné pour cette demande.

Organisation des bureaux de vote du 22 mars et 22 mars 2015 pour les élections des conseillers départementaux.

Chaque personne aura un tableau avec les heures

Divers :

La cérémonie organisée par la FNACA a lieu cette année à Arthonnay :

Messe suivie d'une remise de médailles, dépôt de gerbe aux monuments, vin d'honneur offert par la municipalité

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier envoyé à Mme CERVEAU Nathalie et de celui reçu d'elle-même. Il est décidé de lui proposer de venir à un conseil municipal pour essayer de trouver une solution.

Les garants se rendront dans la forêt afin de voir la proposition reçue de l'ONF

L'architecte se rendra sur place courant de la semaine prochaine pour les futurs travaux de l'église.

Mme PRIGNOT Michèle propose de réserver des jeux comme l'année dernière pour le 14 juillet 2015

La séance est levée à 22 heures 10